



Sortir d'une indivision immobilière

Par **univers59**, le **07/06/2025** à **13:07**

Bonjour,

Nous avons acheté avec mon ex conjoint (pas de mariage ni de pacs) une maison en 2021 à 332000€. Nous nous sommes séparés en septembre 2024. Nous n'avons pas mis en vente la maison car monsieur souhaite la racheter, je ne m'y suis pas opposée. Je n'occupe plus le logement depuis septembre 2024. Monsieur n'a pas les moyens de racheter la maison et il attend de vendre une maison qu'il possède seul. Seulement, depuis septembre 2024, la vente ne se fait pas., il baisse régulièrement le prix de vente.

En attendant, il s'est engagé auprès de notre notaire (que nous avons consulté en juin 2024 pour connaître les démarches à suivre) à rembourser seul le crédit immobilier, l'assurance ccrédit et tous les frais liés à l'entretien de noter maison. Il a fait un courrier dans ce sens au notaire pour avoir une trace de ce dispositif.

J'ai fait preuve de patience et de bonne volonté durant cette période. Cependant, après une année sans résolution effective ni véritable avancée vers la sortie d'indivision, je ne suis plus disposée à attendre indéfiniment. Je lui ai donc demander de prévoir une imdennité d'occupation depuis mon départ.

Il n'a visiblement pas apprécié et remet en cause son engagement du départ. Si je veux cette idemnité il faudra prendre en compte tous les autres frais depuis septembre.

Je sais pas plus quoi faire. Il s'est engagé sur les frais depusi setembre peut-il revenir sur cette décision et me demander de régler la moitié des frais alors meme qu'il y a un courrier chez le notaire disant l'inverse?

Merci pour votre aide.

Par **Zénas Nomikos**, le **07/06/2025** à **15:02**

Bonjour,

je vous conseille de consulter un avocat car il y a contentieux.

Sur les consultations gratuites d'avocat :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>